

# CR conseil du 30 Septembre 2021

Absents/Excusés : Olivier Soubies, Philippe Guyomarc'h, Sandrine Cloutier

## **1. Salle Polyvalente**

### - TRAVAUX :

Problématique de la toiture : une étude plus poussée a été faite par l'Architecte, plusieurs options ont été proposées. Il va falloir faire des choix au moment de l'appel d'offres.

Le dossier aujourd'hui est prêt pour lancer l'appel d'offres à partir du 19 octobre, appel d'offres qui durera 1 mois. Toutes les phases principales ont été listées avec toutes les options possibles. Ceci permettra de valider, en fonction des besoins et du budget, le projet définitif.

### - PLAN DE FINANCEMENT :

1 300 000 euros TTC de travaux tout compris.

334 140 euros de subventions sur la salle des sports. Dossier DETR en attente de réponse pour la salle de réception : retour en janvier 2022.

### - EMPRUNTS :

3 prêts seront faits :

- 1 prêt relais subventions sur 3 ans
- 1 prêt relais TVA sur 2 ans
- 1 prêt classique travaux sur 25 ans

Les propositions reçues à ce jour vont être négociées pour essayer de diminuer les échéances. Sinon, prêts validés à la majorité avec 1 abstention.

## **2. Sécurisation centre bourg : demande de subvention**

Demande de subvention auprès du Département.

2 aides du Département possibles :

- prise en charge à 50% des travaux de bordures, caniveaux, busages de la RD
- les amendes de police : 12 000euros peuvent être demandés.

Le Conseil valide à l'unanimité ces demandes de subventions auprès du Département.

### 3. Dématérialisation : passage à ACTES pour les délibérations et actes budgétaires

La transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique sécurisée est un dispositif devenu désormais essentiel pour les collectivités locales.

Le dispositif de télétransmission ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) offre aux collectivités territoriales une opportunité de modernisation et de simplification des envois en mettant à leur disposition un outil simple, fiable, efficace, rapide qui permet de réduire les coûts et qui garantit, par une traçabilité accrue des échanges, une plus grande efficacité de l'administration tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Cette dématérialisation consiste, pour la collectivité publique, à envoyer par internet l'ensemble de ses actes soumis au contrôle de légalité et à recevoir en quelques minutes, l'accusé de réception permettant de rendre la décision exécutoire.

Pour ce faire, une convention doit être signée avec la Fibre64 qui met à disposition des collectivités des services d'administration électronique par le biais de la plateforme edadministration64.

Ce passage à ACTES entrera en vigueur dès le mois de Novembre 2021.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

### 4. Personnel communal

- Remplacement agent : Aurore Mader va partir en congés maternité début décembre. Son remplacement sera assuré par Cathy Poychicot-Coustau. En même temps, les heures de Cathy passées à la bibliothèque seront basculées sur Ingrid Hubert.

Le recrutement pour le poste d'accueil est en cours à raison de 24h-28h/semaine.

- Réforme RIFSEEP : le RIFSEEP existe déjà mais les adjoints techniques étaient soumis à l'ancien régime mis en place par la commune, ce qui était autorisé jusqu'à présent. Désormais, ces 2 régimes seront fusionnés afin que l'ensemble des agents soient intégrés dans le RIFSEEP commun.

- Temps partiel : le Maire rappelle que les personnels peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel. Le temps partiel peut être de droit lorsqu'il est demandé pour des motifs familiaux ou bien il peut être accordé sur autorisation. La réglementation fixe un cadre légal mais il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le détail des modalités d'exercice du temps partiel qu'il soit accordé de droit ou sur autorisation.

Dans le projet présenté au CTI (Comité Technique Paritaire), toutes les quotités entre 50% et 99 % sont possibles et pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## 5. Urbanisme

Le service urbanisme de la CCLB conseille aux communes de prendre 2 Délibérations afin d'éviter toute source de contentieux :

- L'une vise à désigner un adjoint pour la signature d'une Autorisation d'Urbanisme lorsque le Maire ou un membre de sa famille sont directement intéressés. M. Maurice CROUAIL désigné.
- L'autre délibération autorise le Maire à déposer et signer une Autorisation d'Urbanisme sur un bien communal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## 6. Jardinades

Date choisie : le samedi 27 novembre 2021.

Sites sélectionnés : allée piétonne au chemin Laslanottes et le Moutta.

Sur inscriptions en « boitant » chaque maison et information mise sur l'application et le panneau lumineux.

Mettre en place un point dépôt au local technique pour des dons de végétaux éventuels.

Une réunion sera organisée avec les volontaires le vendredi 12 Novembre à 19h00 à la mairie.

Un Pot d'accueil le matin et un repas-grillades le midi seront organisés.

Un devis de plantes a déjà été fait : 1 163euros pour la totalité de la bordure Laslanottes. Devis à revoir mais le Conseil Municipal valide l'enveloppe de 1200 euros pour l'achat de fleurs pour cet endroit.

Un stock de gravier sera déplacé vers le Moutta.

## 7. Questions diverses

### a) Eclairage public

Projet de mise en place de l'éclairage public au chemin Lanot et Tuquet en récupérant certaines crosses mises sur Laslanottes.

Montant total des travaux estimés : 25 024.13 € dont 7 000 euros à la charge de la commune. Mais il convient de travailler ce devis avec le SDEPA pour bien définir ce projet.

### b) Miroir

Demande de mettre en place un miroir au virage Chemin Lanot/Chemin Tuquet, au droit de la maison Caula.

c) Granges Marque

Une personne du CAUE est venue ce lundi. Elle approuve la mise en place du cimetière paysager à la place des granges. Elle va nous mettre en relation avec un concepteur paysagiste.

D'abord, besoin de faire une étude hydrogéologique du sol afin de voir la possibilité de drainer à cet endroit sans déstabiliser les fondations de l'Eglise. Contacter la société SCE.

Un rapport sera ensuite envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France pour présenter ce projet avec une demande d'autorisation de détruire les granges rapidement pour des raisons de sécurité.

d) Boulangerie

3 grands minotiers ont été contactés. Ils ont souhaité avoir l'étude de la CCI et le plan du local.

Service économique de la Chambre des Métiers a été contacté également pour mettre l'annonce en ligne.

e) Maison France Services

La Poste ne communique pas suffisamment sur ce nouveau dispositif et l'offre de services offerte aux habitants. Une demande va être faite par M. le Maire et un relais de communication sera assuré par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

